

Syndicat Intercommunal

MARE et LIBRON

Arrondissement de BÉZIERS

Département de L'HÉRAULT

- Élus en exercice : 32
 - Élus présents : 22
 - Élus représentés : 02
 - Nombre de votants : 24
 - Votes POUR : 21
 - Votes CONTRE : 0
 - Abstention : 03
- Convocation : 07/03/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 13/03/2023 L'an deux mille vingt-trois, le 13 Mars, à 09 heures 00, le Comité Syndical s'est réuni à la
Délibération N°D230313-07 *salle de l'ancien cinéma à Saint-Gervais sur Mare sous la présidence de Monsieur Jean-Luc FALIP.*

Étaient présents : BOSC A., MARCHI J.-C., SAUR S., ALLIES M., ALLIES J.-P., ROQUE T., CHABBERT J., BOUCHE P., COMBES M., VIGEANT P., ROMERO J., BIES C., SIMO-CAZENAVE J.P., SALLES M., SAUTEREL A.L., PUJOL J.M., LERMET S., MADALLE J., MATHIEU H., GACHES M., SAUVY P., FALIP J.-L.

Excusés : COSTE C, GALTIER D., HERNANDEZ J., CROS R. (a donné procuration à VIGEANT P., BOULOUIS S., BIES C., ARIBAUD E., BORDES R., LEBON C., DEROTHE M. (a donné procuration à MATHIEU H.), BOLTZ J.-C.

Secrétaire de séance : SIMO-CAZENAVE J.P.

Objet : Débat sur le rapport d'orientation budgétaire 2023 du budget ASSAINISSEMENT.

Le Président informe les membres du Comité syndical qu'ils sont invités à tenir un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), afin de discuter des orientations budgétaires du prochain budget primitif (par renvoi de l'article L 5711-1 à l'article L 5211-36 du CGCT pour les syndicats mixtes fermés).

Un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette doit être présenté à l'organe délibérant dans les deux mois qui précèdent le vote du budget. Il a pour but de présenter la collectivité, de débattre sur les grandes orientations qui vont préfigurer les priorités du budget primitif, d'informer les élus sur la situation financière de la collectivité, notamment la dette, et sur les perspectives budgétaires, de présenter les actions mises en œuvre.

Ce rapport donne lieu à un débat. Il sera pris acte du débat d'orientation budgétaire par une délibération spécifique de l'assemblée délibérante (conformément aux articles L 2312-1 et L 3312- 1 du CGCT), qui fera l'objet d'un vote. Le rapport sera transmis au représentant de l'Etat en sus de la délibération.

Après délibération, le Comité syndical prend acte du débat sur le rapport d'orientation budgétaire.

Pour extrait conforme.

Le Président,
Jean-Luc FALIP

Fait et délibéré à Saint Gervais sur Mare, les jours, mois et an susdits.

Ont signés au registre tous les membres présents.

Le Président :

-Certifie sous sa responsabilité le caractère exutoire de cet acte,
-Informe qu'en vertu du décret n°83.1025 du 29/11/1983 concernant les relations entre l'administration et les usagers (art. 9 du 03/12/1983) modifiant le décret 65.25 du 11/01/1965 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative (Art.1-A16), la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.



Envoyé en préfecture le 22/03/2023

Reçu en préfecture le 22/03/2023

Publié le



ID : 034-200068617-20230313-D230313_07-DE



SYNDICAT INTERCOMMUNAL MARE ET LIBRON

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

2023

SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

CONTEXTE

Le Comité syndical est invité à tenir son Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), afin de discuter des orientations budgétaires du prochain budget primitif (par renvoi de l'article L 5711-1 à l'article L 5211-36 du CGCT pour les syndicats mixtes fermés).

Un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette doit être présenté à l'organe délibérant dans les deux mois qui précèdent le vote du budget. Il a pour but :

- de présenter la collectivité,
- de débattre sur les grandes orientations qui vont préfigurer les priorités du budget primitif,
- d'informer les élus sur la situation financière de la collectivité, notamment la dette, et sur les perspectives budgétaires,
- de présenter les actions mises en œuvre.

Il sera pris acte du débat d'orientation budgétaire par une délibération spécifique de l'assemblée délibérante (conformément aux articles L 2312-1 et L 3312- 1 du CGCT), qui fera l'objet d'un vote.

Le rapport sera transmis au représentant de l'Etat en sus de la délibération.

LE SYNDICAT :

Le Syndicat Intercommunal Mare et Libron est un syndicat mixte fermé, au sens de l'article L 5711-1 du CGCT (Arrêté Préfectoral du 30 janvier 2018) composé :

- de la Communauté de Communes Les Avant-Monts par représentation-substitution pour les communes de Autignac, Cabrerolles, Caussiniojols, Faugères, Laurens, Magalas, Roquessels, Saint-Nazaire de Ladarez,
- des communes de Castanet-le-Haut, Graissessac, La Tour sur Orb, Le Pradal, Rosis, Saint-Etienne d'Estrechoux, Saint-Geniès de Varensal, Saint-Gervais sur Mare.

Ce Syndicat est issu d'une fusion entre le Syndicat d'adduction d'eau de la Vallée de la Mare et le Syndicat de la Rive Gauche de l'Orb par arrêté préfectoral du 21 novembre 2016.

Le siège social du Syndicat est situé à Saint-Gervais sur Mare. L'effectif du personnel est constitué de 10 agents (titulaires ou CDI) en 2023.

SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF :

Le Syndicat Intercommunal Mare et Libron a la compétence assainissement collectif à la carte depuis le 1^{er} janvier 2018. En 2018, huit communes ont décidé de lui transférer leur compétence assainissement collectif et cinq en 2019.

Il exerce sa compétence dans le domaine de la collecte, le transport et la dépollution des eaux usées de quatorze communes. Il assure lui-même la gestion de tous ces services pour onze communes et le suivi d'une délégation de service public (DSP) sur les trois autres communes.

- **Communes gérées en régie :**

- CASTANET LE HAUT
- CAUSSINIOJOULS
- FAUGERES
- GRAISSESSAC
- LE PRADAL
- ROSIS
- ROQUESSELS
- SAINT ETIENNE D'ESTRECHOUX
- SAINT GENIES DE VARENSAL
- SAINT GERVAIS SUR MARE
- SAINT NAZAIRE DE LADAREZ

- **Communes gérées en délégation de service public (un contrat de délégation de service public, relatif à gestion du service public d'assainissement collectif, pour une durée de 6 ans, du 01/01/2023 au 31/12/2028 a été signé avec la société SAUR) :**

- AUTIGNAC
- LAURENS
- MAGALAS

Loi 3DS

L'Assemblée nationale, le 8 février 2022, et le Sénat, le 9 février 2022, ont définitivement adopté le projet de loi relatif à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale.

La loi a été publiée au Journal officiel (loi n° 2022-217 du 21 février 2022). Le gouvernement s'est engagé à publier les décrets d'application dans les six mois suivants la promulgation de la loi. Initialement composé de 84 articles, le texte en compte au final 271

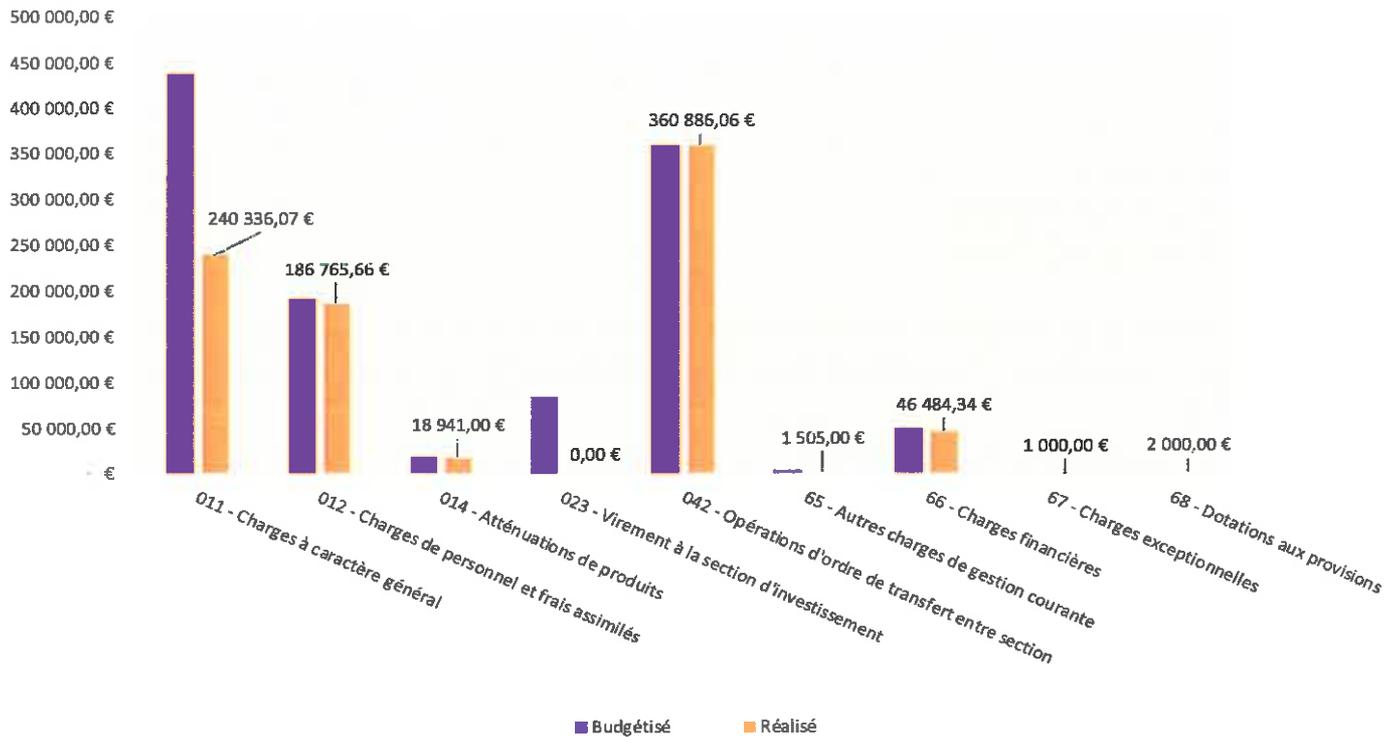
Eau-assainissement : la loi maintient le transfert obligatoire des compétences eau et assainissement aux communautés de communes d'ici à 2026. Mais le texte prévoit que « les syndicats compétents en matière d'eau, d'assainissement, de gestion des eaux pluviales urbaines ou dans l'une de ces matières, inclus en totalité dans le périmètre d'une communauté de communes exerçant à titre obligatoire les compétences eau et assainissement à partir du 1^{er} janvier 2026, sont maintenus par la voie de la délégation », après 2026, « sauf si la communauté de communes délibère contre ce maintien. » Dans l'année qui précède le transfert obligatoire au 1^{er} janvier 2026 de ces compétences, les communes et la communauté de communes organisent un débat sur les modalités de sa mise en œuvre.



FINANCES - RETROSPECTIVE 2022

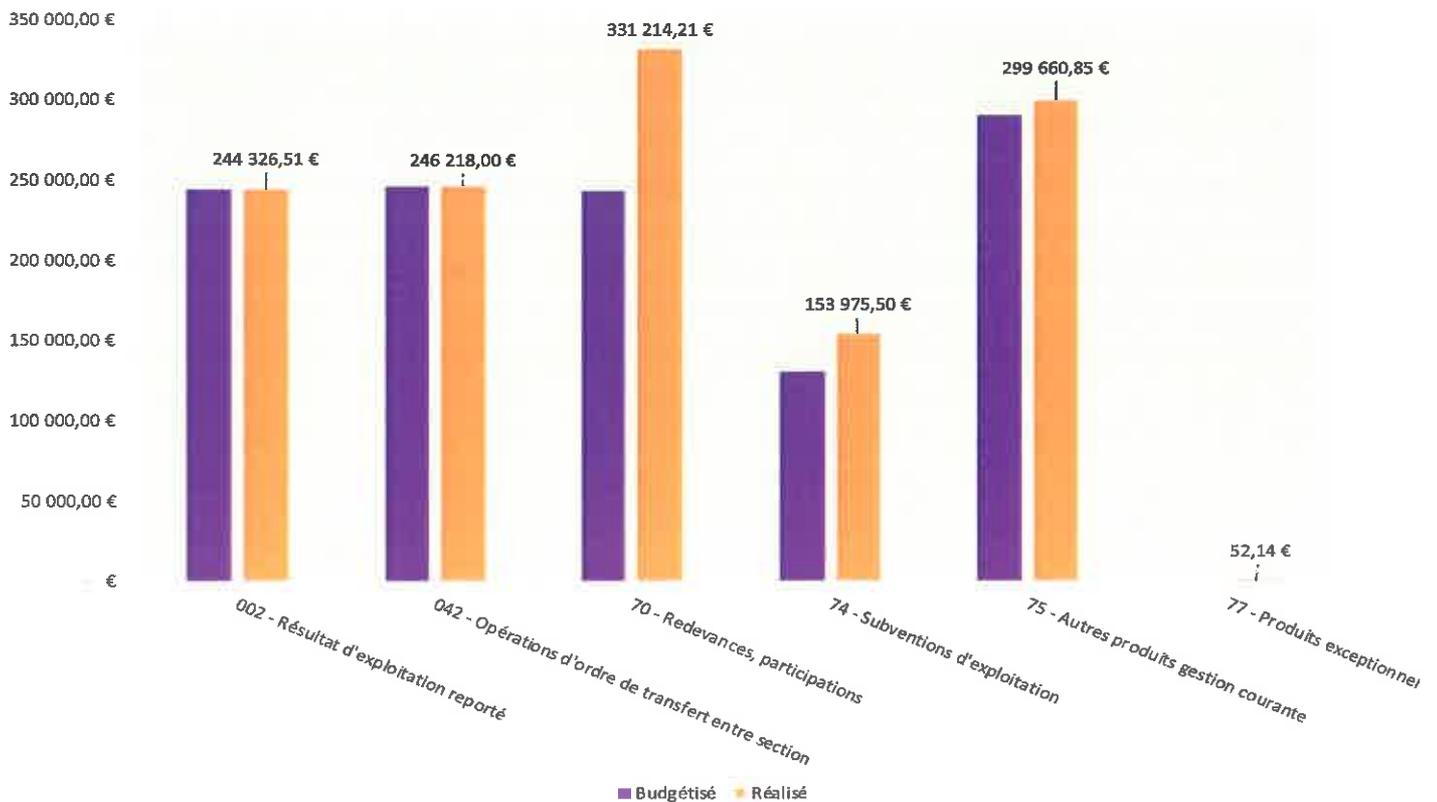
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES FONCTIONNEMENT : 857 918,13 €



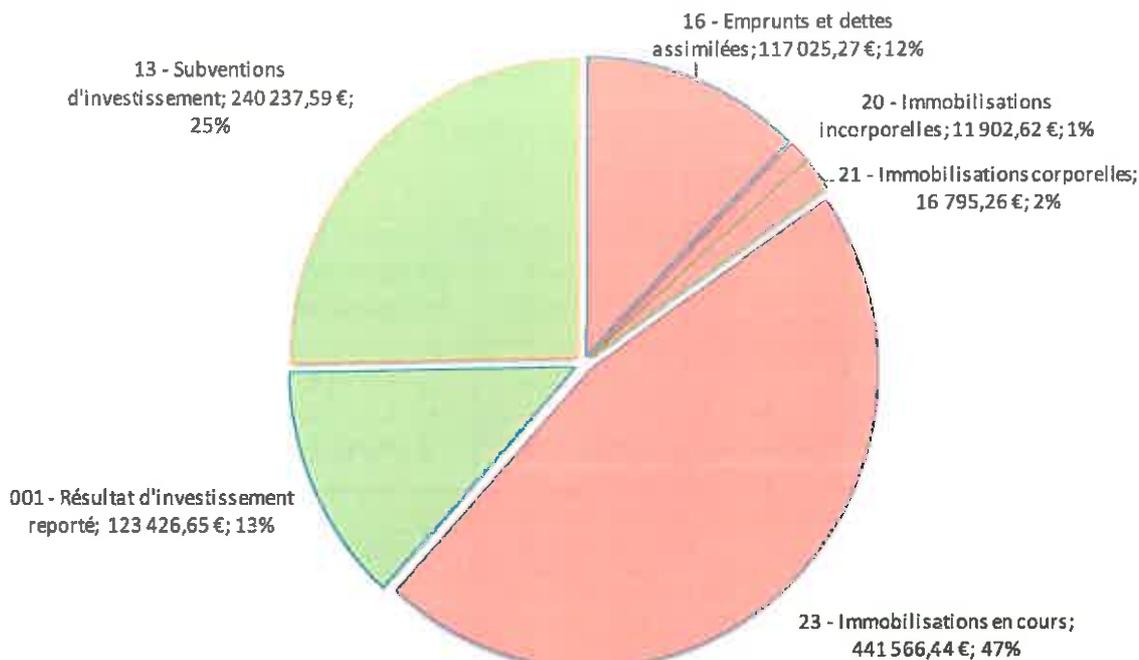
RECETTES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES FONCTIONNEMENT : 1 275 447,21 €



INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT 2022 - DÉPENSES ET RECETTES RÉELLES



Opérations	DEPENSES		RECETTES						Total subventions perçues en 2022
	Budget 2022	réalisé	Subvention Département		Subvention Agence de l'Eau		Subvention Etat		
	Budget 2022	réalisé	Budget 2022	réalisé	Budget 2022	réalisé	Budget 2022	réalisé	
Etude projet STEP Les Nières St Gervais	5 000,00 €	8 482,62 €							204 655,40 €
Etude projet STEP Ginestet Castanet le Haut	5 000,00 €	0,00 €							
Achat terrains St Gervais Les Nières (Costes/Alias)	5 000,00 €	0,00 €							
petit équipement, pompe Espaze	12 600,00 €	5 800,47 €							
STEP Roquessels	461 000,00 €	413 997,80 €	116 800,00 €	72 933,00 €	194 930,00 €	97 465,00 €	48 200,00 €	34 257,40 €	
Extension STEP Magalas	7 000,00 €	6 588,00 €							
Renouvellement réseau Laurens T1	143 200,00 €	24 400,64 €	30 000,00 €	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	
Clôture STEP Caussinijoûls	6 000,00 €	5 550,00 €							
Travaux divers	10 000,00 €	0,00 €							
Réseau EU la calade Andabre Rosis	6 500,00 €	5 444,79 €							
Réseau EU la calade Douch Rosis	18 500,00 €	0,00 €							
réseau EU rue de boussagues St Gervais	0,00 €	0,00 €	12 526,00 €	12 526,33 €	8 488,00 €	8 488,00 €	14 567,00 €	14 567,86 €	35 582,19 €
	679 800,00 €	470 264,32 €	159 326,00 €	85 459,33 €	233 418,00 €	105 953,00 €	82 767,00 €	48 825,26 €	240 237,59 €



PROGRAMMES DE TRAVAUX NON SUBVENTIONNÉS ET TERMINÉS EN 2022

Libellé	Montant Avant-Projet	Montant total de l'opération	Part financée par le syndicat
Renouvellement réseau EU la calade hameau de Andabre à Rosis	6 500.00 €	5 444.79 €	5 444.79 €
Reprise réseau Eu rue de l'Ayrolle Graissessac	4 376.11 €	4 376.11 €	4 376.11 €
Clôture STEP Caussinijouls	6000.00 €	5 550.00 €	5 550.00 €

PROGRAMMES DE TRAVAUX SUBVENTIONNÉS EN COURS D'EXECUTION SUR L'EXERCICE 2022

Les travaux ci-dessous sont aidés, selon les programmes, par l'Etat (DETR), le Département et l'Agence de l'eau.

Libellé	Montant engagé au 31/12/2022	Subvention accordée	% de subvention accordée	Subvention encaissée au 31/12/2022	% encaissé
Renouvellement réseau EU Laurens tranche 1	24 400.64 €	338 639	79 %	0	0
Construction STEP Roquessels	465 911 €	389 190,00 €	80%	233 855 €	60 %

RESULTAT COMPTE ADMINISTRATIF 2022**SECTION FONCTIONNEMENT**

Recettes	+ 1 031 120.70 €
Dépenses	- 857 918.13 €
Excédent reporté	+ 244 326.51 €

SECTION INVESTISSEMENT

Recettes	+ 602 596.04 €
Dépenses	= 833 507.59 €
Excédent reporté	+ 123 426.65 €

TOTAL	+ 417 529.08 €	- 107 484.90 €
--------------	-----------------------	-----------------------

EXCEDENT DE CLOTURE  **+ 310 044.18 €**

Restes à réaliser :

Recettes investissement : + 174 400 €

Dépenses investissement : + 174 400 €

EXCEDENT DEDUCTION FAITE DES RESTES A REALISER : + 310 044.18 €

FINANCES – PROSPECTIVE 2023**TARIFICATION DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT POUR 2023**

Communes	AUTIGNAC	LAURENS	MAGALAS	Graissessac	St Etienne	Saint Gervais	Saint-Genès-de-Varensal	Rosis	Faugères	Le Pradal	Castanet le Haut	Saint-Nazaire-de-Ladarez	Caussiniojous	Roquessels
Part fixe 2023 HT	10,00€	10,00€	10,00€	78,56€	78,56€	75,00€	72,61€	72,61€	63,75€	65,00€	65,925	65,00€	65,00€	65,00€
Part variable 2023 HT	0,55€	0,55€	0,55€	1,03€	1,03€	0,95€	0,9739€	0,9739€	0,9488€	0,90€	0,90€	0,90€	0,90€	0,90€
Part fixe délégataire	25,00€	25,00€	25,00€	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Part variable délégataire	0,8200€	0,5200€	0,8200€	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Facture 120m ³ HT 2023	199,40€	199,40€	199,40€	201,56€	201,56€	189,00€	189,48€	189,48€	177,60€	173,00€	173,93€	173,00€	173,00€	173,00€
€ HT/ 1 m ³ sur 120 m ³	1,66€	1,66€	1,66€	1,58€	1,58€	1,58€	1,58€	1,58€	1,48€	1,44€	1,45€	1,44€	1,44€	1,44€
Part AE / m ³	0,16€	0,16€	0,16€	0,16€	0,16€	0,16€	0,16€	0,16€	0,16€	0,16€	0,16€	0,16€	0,16€	0,16€
TVA	10%	10%	10%	10%	10%	10%	10%	10%	10%	10%	10%	10%	10%	10%
Total taxe	41,06€	41,06€	41,06€	41,28€	41,28€	40,02€	40,07€	40,07€	38,88€	38,42€	38,51€	38,42€	38,42€	38,42€
Facture 120m ³ TTC 2022	240,46€	240,46€	240,46€	242,84€	242,84€	229,02€	229,55€	229,55€	216,48€	211,42€	212,44€	211,42€	211,42€	211,42€
m ³ TTC	2,00€	2,00€	2,00€	2,02€	2,02€	1,91€	1,91€	1,91€	1,80€	1,76€	1,77€	1,76€	1,76€	1,76€

ENCOURS DE LA DETTE

	Descriptif	Dette en capital au 01/01/2023	Annuités 2023/2032										
			2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	
1	Laurens - quartier cave coopérative	4 573,22 €	2 052,92	1 947,72	934,13								
2	Laurens - travaux	157 699,84 €	15 263,20	15 263,20	15 263,20	15 263,20	15 263,20	15 263,20	15 263,20	15 263,20	15 263,20	15 263,20	fin 2036
3	Laurens - STEP	72 150,00 €	11 178,18	10 797,54	10 416,90	10 036,26	9 655,62	9 274,98	8 894,34	8 513,70	8 133,06	1965,86	fin 2032
4	Graissessac - travaux	38 032,24 €	5 658,52	5 658,52	5 658,52	5 658,52	5 658,52	5 658,52	5 658,52	5 658,52	4 243,70		
5	Graissessac - travaux	24 067,22 €	6 553,04	6 553,04	6 553,04	6 553,01							
6	Graissessac - travaux	63 508,34 €	9 452,22	9 452,22	9 452,22	9 452,22	9 452,22	9 452,22	9 452,22	9 452,22	9 452,22		
7	Magalas - terrains STEP	28 536,56 €	4 912,06	4 912,06	4 912,06	4 912,06	4 912,06	4 912,06	4 912,06	4 912,06			
8	Magalas - STEP	83 014,61 €	11 016,48	11 016,48	11 016,48	11 016,48	11 016,48	11 016,48	11 016,48	11 016,48	11 016,48	2 754,12	fin 2032
9	Rosis-St Genies Site Bouillou - STEP	257 456,52 €	20 506,00	20 506,00	20 506,00	20 506,99	20 506,99	20 506,00	20 506,99	20 506,00	20 506,00	20 506,99	fin 2040
10	Faugères- travaux hameaux	46 826,00 €	6 150,84	6 150,84	6 150,84	6 150,84	6 150,84	6 150,84	6 150,84	6 150,84	6 150,84	1 537,71	
11	St Etienne et Graissessac - travaux	66 786,74 €	6 650,96	6 650,96	6 650,96	6 650,96	6 650,96	6 650,96	6 650,96	6 650,96	6 650,96	6 650,96	fin 2035
12	Le Pradal - STEP	12 053,23 €	6 415,32	6 415,29									
13	Le Pradal - travaux	26 000,00 €	2 759,35	2 699,79	2 640,23	2 580,67	2 521,12	2 461,57	2 402,01	2 342,45	2 182,89	2 223,33	fin 2035
14	Castanet le Haut - STEP	62 968,08 €	5 936,32	5 936,32	5 936,32	5 936,32	5 936,32	5 936,32	5 936,32	5 936,32	5 936,32	5 936,32	fin 2035
15	St Gervais sur Mare tix RD 22	81 084,35 €	7 473,00	7 473,00	7 473,00	7 473,00	7 473,00	7 473,00	7 473,00	7 473,00	7 473,00	7 473,00	fin 2038
16	St Gervais sur Mare travaux	15 888,98 €	5 431,48	5 431,48	5 431,48								
17	St Gervais sur Mare travaux	26 477,26 €	4 758,20	4 758,20	4 758,20	4 758,20	4 758,20	3 568,65					
18	Emprunt SIML Magalas - Extension STEP	368 334,71 €	28 198,68	28 198,68	28 198,68	28 198,68	28 198,68	28 198,68	28 198,68	28 198,68	28 198,68	28 198,68	fin 2036
		1 445 457,90 €	160 366,77	159 821,34	151 952,26	145 146,41	138 153,21	136 523,48	132 514,62	125 747,55	106 898,30	90 971,46	

ESTIMATION DE L'EVOLUTION DES DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT PREVISIONNELLES**Les dépenses**

Les dotations aux amortissements des immobilisations ont un impact important sur les dépenses (360 886.06 € en 2022).

Les charges à caractère général seront en augmentation, en grande partie due à la hausse du prix de l'électricité (x 1.5) et à l'élaboration du schéma directeur (prévu sur 3 exercices 2022-2024), dont les dépenses prévues en 2022 (tableau financier réalisé par le bureau d'études Gaxieu, voir ci-dessous) n'ont pas été réalisées et devront être reportées sur 2023 et 2024. Des petites travaux d'entretien seront effectués sur les stations d'épuration.

Le montant des charges de personnel sera équilibré (remboursement sur le budget eau pour les agents rémunérés par celui-ci (3.5 ETP). La dépense relative coût des agents mis à disposition par les communes (10), dans le cadre du transfert de compétence, est directement payée sur le budget assainissement.

Les autres postes de dépenses ne devraient pas évoluer.

Les recettes

Le résultat d'exploitation reporté est établi à 310 044.18 €. Le chapitre 70 des ventes de produits devrait augmenter d'environ 30 000 € suite aux négociations réalisées sur le nouveau contrat de DSP qui permettent d'augmenter les recettes du syndicat (en diminuant celles du délégataire) sans impacter les abonnés.

Pour rappel, le schéma, d'un montant de 510 639 €, est subventionné à hauteur de 80%. Les avances de subvention de la part du Conseil départemental et de l'Agence de l'eau ont été perçues en 2022,

Schéma directeur EU				
Echéances	2022	REALISÉ	2023	2024
Phase 1 : Prestataire étude	69 233 € HT	20 740 € HT	23 078 € HT	
Phase 1 : Prestataire SIG / géomètre	20 000 € HT		20 000 € HT	
Phase 2 : Prestataire étude			45 260 € HT	
Phase 2 : Prestataire métrologie - campagne de mesures été/hiver et investigations complémentaires 1	59 172 € HT		142 958 € HT	
Phase 2 : Prestataire métrologie - Investigations complémentaires 2			22 750 € HT	
Phase 3 : Prestataire étude				30 350 € HT
Phase 4 : Prestataire étude				77 840 € HT
TOTAL EU	148 404 € HT	20 740 € HT	254 045 € HT	108 190 € HT
	29,06%	4,06%	49,75%	21,19%

Subventions	2022	REALISÉ	2023	2024
CD 34 30%	153 200,00 €	44 523,61 €	76 217,63 €	32 458,76 €
AGENCE EAU 50 %	255 320,00 €	74 202,15 €	127 022,75 €	54 095,11 €
	408 520,00 €	118 725,76 €	203 240,38 €	86 553,86 €
		35%		

PREVISION DES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les tableaux présentés ci-dessous concernent les investissements à finir en 2023, les nouveaux programmes de travaux à engager (fin 2023-début 2024 en fonction des accords de subventions), et le dernier tableau présente les travaux à programmer (2024-2028).

Investissement 2023	dépenses	DEPARTEMENT	AGENCE EAU	ETAT
		recettes	recettes	recettes
Etude projet STEP Les Nières St Gervais	13 000,00 €			
Etude réseau rue Gambetta Graissessac	20 000,00 €			
Achat terrains St Gervais Les Nières (Costes/Alias)	4 000,00 €			
Petit équipement, extincteurs, tondeuse	8 000,00 €			
STEP Roquessels	30 000,00 €	43 800,00 €	97 400,00 €	13 900,00 €
Extension STEP Magalas solde MOE	1 000,00 €			
Travaux divers	25 000,00 €			
Réseau EU rue du Porche Soumartre Faugères	5 000,00 €			
Renouvellement réseau rue du porche à Castanet	20 000,00 €			
Renouvellement réseau Laurens Tr 1	410 100,00 €	129 300,00 €	209 339,00 €	
	536 100,00 €			
		493 739,00 €		

Programmes de travaux dont les accords de subventions sont en attente :

Travaux à programmer en fonction des subventions accordées	Montant du projet	AERMC	%	CD 34	%	DETR	%	Autofinancement
EU - Réhabilitation du réseau d'assainissement des eaux usées Commune de Laurens - Phase 2	461 060,00 €	251 048,00 €	54%	117 800,00 €	26% obtenus	- €	0%	92 212,00 €
EU - Création de la STEP des Nières - Commune de Saint Gervais sur Mare	500 000,00 €	250 000,00 €	50%	150 000,00 €	30%	- €	0%	100 000,00 €
EU - Assainissement du Hameau de Ginestet - Réseau et STEP - Commune de Castanet le Haut	424 000,00 €	212 000,00 €	50%	127 200,00 €	30%	- €	0%	84 800,00 €
	1 385 060,00 €	713 048,00 €		395 000,00 €		- €		277 012,00 €

Opérations à programmer 2024-2028 (en fonction du schéma directeur)	estimation
Construction STEP hameau La Barquette Castanet le Haut à chiffrer	
Raccordement hameaux Cours et Compeyre sur STEP St Gervais à chiffrer	
Renouvellement réseaux rue Gambetta Graissessac cours de chiffrage	
Réseau EU La Gineste Rosis	10 000,00 €
Réseau EU la calade Douch Rosis	18 000,00 €
	28 000,00 €